



# Réunion publique

Explications sur la démarche et présentations des orientations du projet d'aménagement et de développement durables (PADD)

Octobre 2023



1/ Démarche d'élaboration du PLUi-HM

2/ Eléments généraux sur le PADD (projet d'aménagement et de développement durables)

3/ Synthèse des orientations du PADD du PLUi-HM du Beauvaisis





# Démarche d'élaboration du PLUi-HM





# Un PLUi-HM pour la communauté d'agglomération du Beauvaisis

## Plan

Définir un projet

## Local

Spécifique au territoire

## d'Urbanisme

Pour organiser son aménagement

### Intercommunal

Sur l'ensemble des 53 communes de la CAB

valant programme local de l'Habitat et plan de Mobilités

Avec deux outils spécifiques dédiés à l'habitat et aux mobilités







# Un PLUi-HM pour la communauté d'agglomération du Beauvaisis

Une approche intercommunale <u>ET</u>

selon 6

secteurs, pour affirmer les polarités et respecter les identités territoriales locales







## Les acteurs du PLUi-HM

#### Le conseil communautaire

>> délibère et fixe les grandes orientations

# Les élus des différentes instances de travail

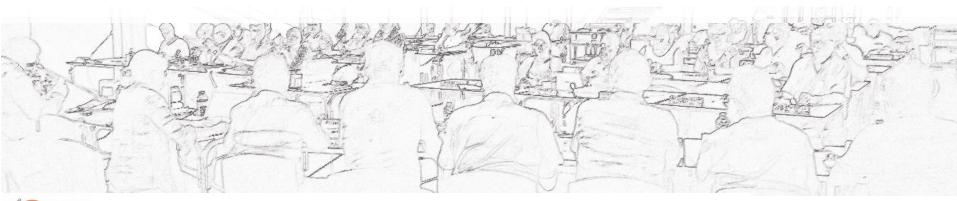
>> élaborent les documents et conduisent la démarche et les travaux

#### Les habitants

>> participent à la réflexion dans le cadre de la concertation

# Les personnes publiques associées

>> assurent la cohérence avec les politiques et les stratégies supraterritoriales







# Le cadre supra-communautaire



Un cadre législatif et réglementaire en évolution : loi Grenelle II, loi ALUR, loi Climat et Résilience, etc.



Des documents « cadres » à respecter ou prendre en compte :

- >> le **SRADDET** (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) des Hauts-de-France,
- >> les **SDAGE** (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) et **SAGE** (schéma d'aménagement et de gestion des eaux),
- >> les PPR (plan de prévention des risques),
- >> etc.





# Les étapes du PLUi-HM

2022

1

Observer le territoire



Diagnostic territorial

Début 2023-été 2023

2

Choisir un cap



Projet d'aménagement et de développement durables (PADD)



Eté 2023 – 2024

3

Définir des règles



Orientations
d'aménagement et de
programmation (OAP),
 programmes
 d'orientations et
 d'actions (POA),
 règlements écrit et
 graphique





Valider le projet



Arrêt
Avis des personnes
publiques associées
Enquête publique
Approbation





## Une information et une concertation en continue

# s'informer

>> Un site internet dédié : www.plui.beauvaisis.fr

>> Des lettres
d'information



- >> Des articles dans
  - « Beauvaisis, Notre Territoire »

S'exprimer



>> Des registres de concertation dans toutes les communes et au siège de la CAB

>> Une adresse mail spécifique : plui@beauvaisis.fr



>> La possibilité d'envoi de courrier postal à la CAB



>> Des réunions publiques





# Une information et une concertation en continue

>> Une première réunion publique en janvier 2023 sur le diagnostic





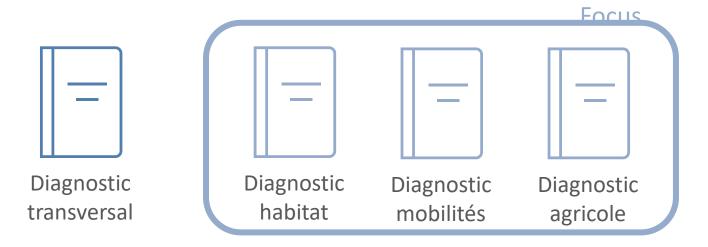


# Le contenu du diagnostic

Un diagnostic pour...

- ... comprendre le fonctionnement du territoire
- ... identifier ses atouts, à valoriser
- ... définir les besoins pour l'avenir

Une analyse croisée, multithématique, formalisée dans plusieurs documents : un diagnostic transversal complété de « focus »







# Le fil conducteur du diagnostic

# PARTIE 1

Un territoire d'attaches au socle naturel : les fondements d'une unité

LES ATTACHES AU TERRITOIRE

# PARTIE 2
Un territoire de proximité et de complémentarité : une ville et des campagnes actives

# PARTIE 3
Un territoire aux spécificités et aux richesses à révéler



#### **ATOUTS**

- >> Un socle naturel diversifié « donnant du corps » au territoire
- >> Des villes et des villages à l'ancrage ancien, qui maillent le territoire, dont les **implantations historiques et les codes architecturaux traditionnels** sont encore lisibles
- >> Des milieux remarquables reconnus, une biodiversité variée (ponctuellement rare) et des habitats fortement impliqués dans les continuités écologiques supra-territoriales

#### **FAIBLESSES**

- >> Des **savoir-faire historiques** liés à la valorisation du socle naturel qui disparaissent
- >> Des **activités économiques** liées au socle naturel qui ont pu ou qui pourraient menacer sa préservation
- >> Des extensions urbaines récentes qui entraînent, parfois, une dilution des trames historiques
- >> Des espaces naturels à enjeux non encore préservés
- >> Des continuités écologiques fragmentées
- >> Des risques naturels majeurs liés à l'eau dont l'intensité augmente
- >> Une menace localisée sur la qualité de la ressource en eau

### # PARTIE 2

# Un territoire de proximité et de complémentarité : une ville et des campagnes actives **Synthèse**

#### **ATOUTS**

- >> Un équilibre migratoire récent
- >> Une population relativement jeune
- >> Une dynamique de l'action locale en faveur de la **rénovation** et de l'attractivité du parc résidentiel
- >> Une diversification en cours du parc de logements dans les communes rurales
- >> Un indice de concentration de l'emploi élevé
- >> Une **activité agricole** diversifiée et un potentiel de débouchés important, lié à la situation géographique de la CAB
- >> Un **fonctionnement systémique** : un maillage dense de commerces, services et équipements, des offres hiérarchisées et complémentaires
- >> Un maillage routier organisé et un réseau de transports en commun déjà en place
- >> De nombreux **déplacements internes** au territoire, de courtes et moyennes distances

#### **FAIBLESSES**

- >> Une **difficulté financière** d'accès à la propriété pour certaines ménages résidents
- >> Une **concentration du parc locatif** à Beauvais, rendant difficile la recherche locative hors ville-centre
- >> Une diminution du nombre d'emplois
- >> La disparition des filières de transformation agricole locales et la **pression de l'urbanisation** sur les espaces agricoles
- >> Un réseau de **liaisons douces** qui connaît des discontinuités et un manque d'attractivité
- >> Une **dépendance à la voiture individuelle** qui montre ses limites dans un contexte énergétique incertain





#### **ATOUTS**

- >> Une richesse et une diversité des patrimoines paysagers et architecturaux et la présence de « pépites » architecturales qui dépassent les seuls monuments historiques
- >> Une offre en **espaces de « loisirs nature »** qui attire au-delà des limites territoriales
- >> Une **position géographique stratégique** et une connexion à des axes de communication majeurs
- >> L'implantation historique de **grandes entreprises**, vitrines de l'emploi local
- >> Le déploiement d'une politique volontariste en faveur de **l'attractivité économique** du territoire
- >> Des **projets** permettant la constitution d'une offre économique renouvelée

#### **FAIBLESSES**

- >> Des évolutions urbaines et agricoles entraînant dans certains cas la disparition des marqueurs des entités paysagères du territoire
- >> Une diversité et une mise en réseau des espaces de « loisirs nature » peu valorisée
- >> Un déficit de performance de la ligne de train Paris-Beauvais
- >> Une potentielle **dépendance aux grandes entreprises** pourvoyeuses d'emplois et vitrines du territoire



# Eléments généraux sur le PADD (projet d'aménagement et de développement durables)





# Le PADD, cœur du projet du PLUi-HM

#### Le rapport de présentation



Analyse (diagnostic) et justifie (le PADD et ses déclinaisons)



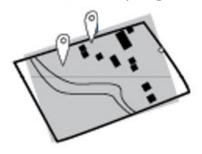
Définissent les règles d'utilisation du sol et de construction

Les orientations d'aménagement et de programmation

Le PADD, projet d'aménagement et de développement durables



Exprime le projet des élus pour le futur du territoire



Précisent les conditions d'aménagement de certains secteurs (ou précisent des thématiques)

+ Les programmes d'orientations et d'actions

Déclinent dans le détail les stratégies habitat et mobilités





# Le PADD, l'expression du projet de territoire

- >> Il exprime le projet politique global de la communauté d'agglomération à horizon 10 ans
- >> Il définit les choix en matière d'urbanisme, d'aménagement, d'économie, de protection de l'environnement... dans un objectif de développement durable et un principe de cohérence et d'équité de traitement
- >> Il constitue la référence et le guide pour la suite de l'élaboration du PLUi-HM et pour ses modifications ultérieures
- >> Il permet de définir une vision du territoire à moyen et long termes en dialogue avec les acteurs et les habitants du territoire

Le PADD porte une vision collective de l'avenir de l'agglomération et traduit des choix partagés par les 53 communes de la CAB



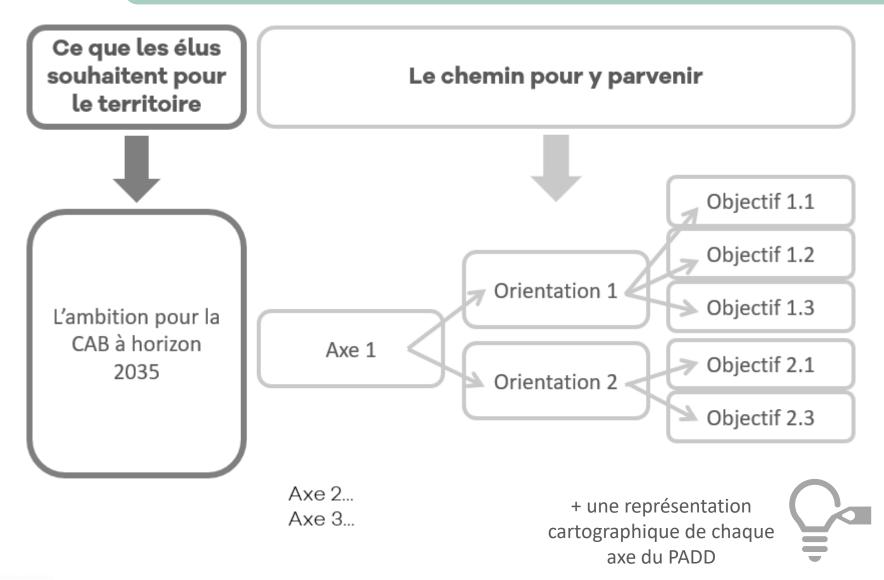


# Synthèse des orientations du PADD du PLUi-HM du Beauvaisis





## L'architecture du PADD







# L'ambition pour le Beauvaisis à horizon 2035

L'ambition des élus de la CAB à l'horizon 2035 est de faire du Beauvaisis :

Un territoire qui tire parti de sa position géographique charnière et de son système d'économie productive pour affirmer son projet de développement économique et valoriser les spécificités de son mode de vie



# Le chemin : les trois axes du PADD

Axe 1 // Un territoire d'emplois et accueillant : pour une agglomération qui valorise son système d'économie productive et son rayonnement

Un territoire qui tire parti de sa position géographique charnière et de son système d'économie productive pour affirmer son projet de développement économique et valoriser les spécificités de son mode de vie

Axe 2 // Un territoire qui anticipe les transitions : pour une agglomération motrice face aux mutations démographiques, urbaines, sociétales et environnementales

Axe 3 // Un territoire système, au fonctionnement bénéfique à tous : pour une agglomération organisée comme un « vrai bassin de vie »



# Le chemin : les trois axes du PADD

Axe 1 // Un territoire d'emplois et accueillant : pour une agglomération qui valorise son système d'économie productive et son rayonnement

Un territoire qui tire parti de sa position géographique charnière et de son système d'économie productive pour affirmer son projet de développement économique et valoriser les spécificités de son mode de vie

Axe 2 // Un territoire qui anticipe les transitions : pour une agglomération motrice face aux mutations démographiques, urbaines, sociétales et environnementales

Axe 3 // Un territoire système, au fonctionnement bénéfique à tous : pour une agglomération organisée comme un « vrai bassin de vie »





Un développement économique futur à équilibrer



Orientation 1 : maintenir un taux d'emploi élevé









La diversité des paysages, premier patrimoine du Beauvaisis, à mettre en lumière









Un patrimoine bâti, emblématique comme du quotidien, à valoriser









Orientation 3:
assurer l'accueil
de nouveaux
habitants et
dynamiser
l'image du
Beauvaisis

Une croissance démographique modérée à accompagner





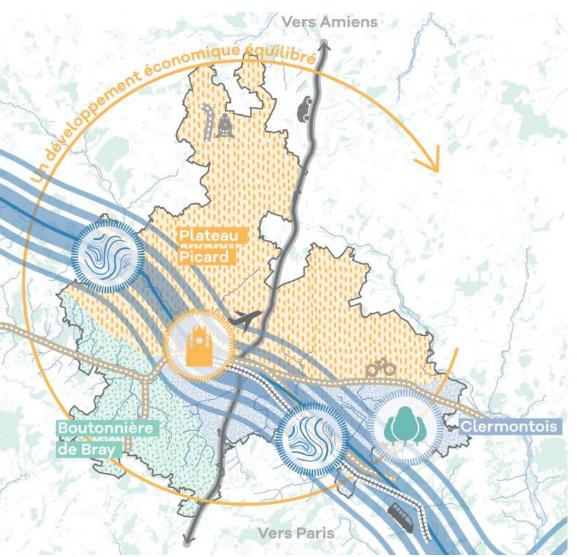
La carte « nature » pour faire du Beauvaisis une destination attractive











Orientation 1 : Maintenir un taux d'emploi élevé



Assurer un développement économique équilibré



Valoriser les grandes infrastructures de transport : autoroute A16, liaison ferrée Beauvais-Paris, aéroport de Beauvais-Tillé

Orientation 2 : Révéler et valoriser la richesse des patrimoines paysagers et urbains



Le plateau picard Le Clermontois La Boutonnière du Bray



Orientation 3 : Assurer l'accueil de nouveaux habitants et dynamiser l'image du Beauvaisis



Valoriser les points d'attrait structurants du territoire : le cœur patrimonial beauvaisien, la forêt de Hez-Froidmont, la vallée du Thérain



Valoriser les itinéraires ludiquotouristiques existants : la Trans'Oise et le train touristique





## Le chemin : les trois axes du PADD

Axe 1 // Un territoire d'emplois et accueillant : pour une agglomération qui valorise son système d'économie productive et son rayonnement

Un territoire qui tire parti de sa position géographique charnière et de son système d'économie productive pour affirmer son projet de développement économique et valoriser les spécificités de son mode de vie

Axe 2 // Un territoire qui anticipe les transitions : pour une agglomération motrice face aux mutations démographiques, urbaines, sociétales et environnementales

Axe 3 // Un territoire système, au fonctionnement bénéfique à tous : pour une agglomération organisée comme un « vrai bassin de vie »





 $\sum$ 

Un équilibre entre densification et préservation de la qualité de vie à assurer

Orientation 1:
proposer un
espace de vie
attrayant et
durable





Un urbanisme résilient face aux risques et aux nuisances à proposer









Le sol à considérer comme une ressource, notamment pour soutenir les agricultures dans le Beauvaisis

Orientation 2:
 assurer la
préservation et la
valorisation de
toutes les
ressources















Orientation 3:
 garantir la
 protection de la
 richesse
 écologique du
 territoire







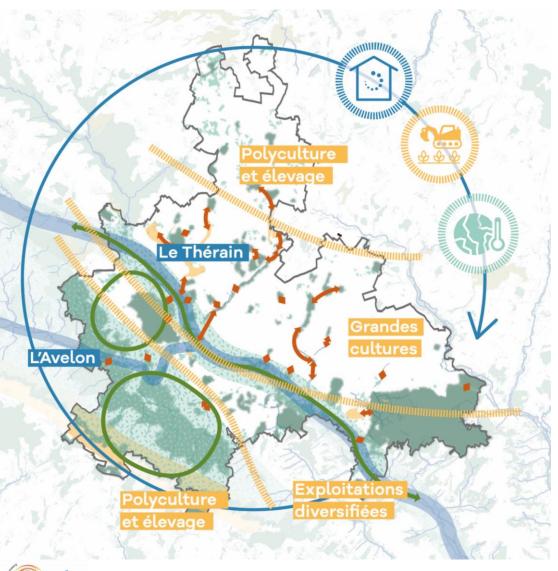












Orientation 1 : Proposer un espace de vie attrayant et durable



Agir sur le parc existant et concevoir de nouvelles constructions répondant aux évolutions sociétales et écologiques



Proposer un urbanisme résilient face aux risques et nuisances

Orientation 2 : Assurer la préservation et la valorisation de toutes les ressources



Accompagner et soutenir le fonctionnement et l'évolution de toutes les exploitations agricoles



Modérer la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers

Orientation 3 : Garantir la protection de la richesse écologique du territoire



Continuités écologiques à restaurer



Continuités écologiques à préserver



Assurer la fonctionnalité des composantes de la trame verte et bleue : trame boisée, trame agro-écologique, trame thermophile, cours d'eau



## Le chemin : les trois axes du PADD

Axe 1 // Un territoire d'emplois et accueillant : pour une agglomération qui valorise son système d'économie productive et son rayonnement

Un territoire qui tire parti de sa position géographique charnière et de son système d'économie productive pour affirmer son projet de développement économique et valoriser les spécificités de son mode de vie

Axe 2 // Un territoire qui anticipe les transitions : pour une agglomération motrice face aux mutations démographiques, urbaines, sociétales et environnementales

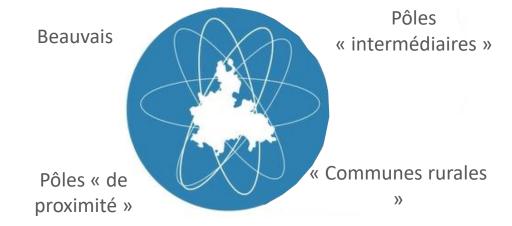
Axe 3 // Un territoire système, au fonctionnement bénéfique à tous : pour une agglomération organisée comme un « vrai bassin de vie »

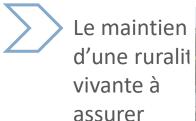


Orientation 1:
 conforter
l'organisation du
 quotidien et
 renforcer
l'armature
 territoriale



Un fonctionnement multipolaire à affirmer, un rôle à jouer par chaque commune















Un développement résidentiel qui répond aux besoins de tous les habitants



Orientation 2 : proposer une offre résidentielle diversifiée













Un partage de l'espace public à améliorer





Orientation 3 :
 développer
toutes les formes
de mobilités













Orientation 4:
 préserver et
 valoriser des
 espaces dédiés au
 temps libre

Une offre de loisirs « nature » à valoriser et développer dans les villes et les villages



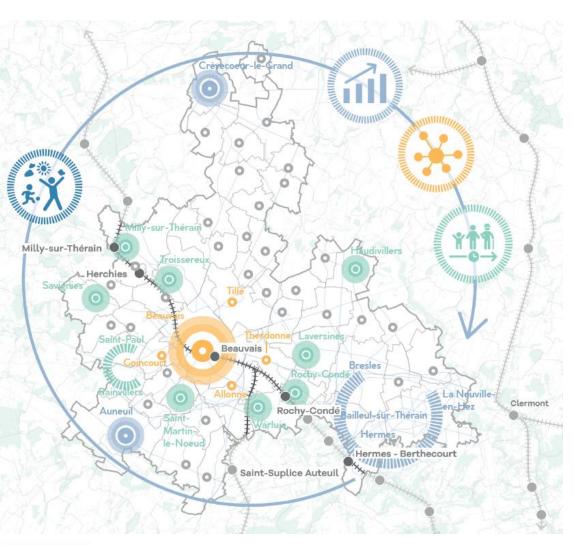


Des espaces urbains attractifs à concevoir









Orientation 1 : Conforter l'organisation du quotidien et renforcer l'armature territoriale

- O Pôle majeur
  - Autres communes du pôle majeur
- Pôles intermédiaires
- Pôles de proximité
  - Communes rurales

Orientation 2 : Proposer une offre résidentielle diversifiée



Produire de l'ordre de 400 nouveaux logements par an



Assurer leur répartition dans une logique de confortement de l'armature territoriale Assurer une production diversifiée

Orientation 3 : Développer toutes les formes de mobilités



Valoriser la présence des gares



Orientation 4 : Préserver et valoriser des espaces dédiés au temps libre





# Le PADD synthétisé en vidéo





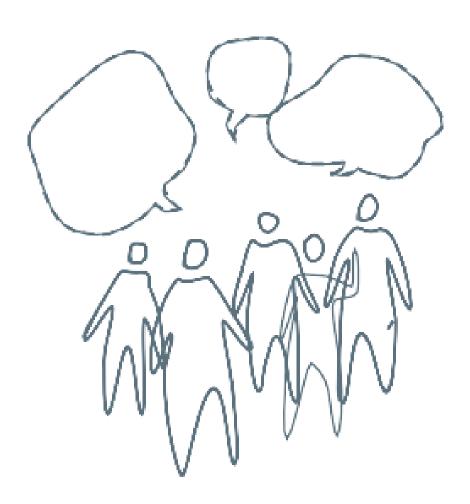


## Réunion publique

# **Explications sur la démarche et présentation des orientations du PADD**

Octobre 2023

Merci de votre attention, place aux échanges!









# Réunion publique

Explications sur la démarche et présentations des orientations du projet d'aménagement et de développement durables (PADD)

Octobre 2023